



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2015

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER, Christophe DÉMAS, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, M. Marc CORNU, Mme Liliane FROGET.

Absentes Excusées : Mmes Gaëlle BONNABESSE-WILLY et Denise CARDINAL.

Étaient représentés : Mmes Jacqueline ARCANGER, Annick GILLES et Christiane RAULIN qui avaient donné procuration respectivement à MM. Gérard LEMONNIER, Régis BRAULT et Marc CORNU et MM. Stéphane BIGOT, Aurélien BOUHALLIER, Alain BELLAY qui avaient donné procuration respectivement à MM. Gérard LE FEUVRE, Arnaud MOUSSAY et Paul GARNIER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Annick GUILLAUME a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 26 février 2015 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°8-2015 : Attribution du marché pour le changement des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée de l'ex cantine-garderie Boulevard Duvivier à l'entreprise Prunier-Demeslay d'Ernée pour un montant de 15 928 € HT.

N°9-2015 : Passation d'un avenant au contrat de maintenance pour l'imprimante du service jeunesse conclu le 2 septembre 2013 avec l'entreprise Maine Services Informatiques de Saint Berthevin pour la période de septembre 2014 à septembre 2016.

N°10-2015 : Passation d'un avenant au contrat de maintenance avec AJP 53 de Laval (44) pour la maintenance du photocopieur XEROX de la mairie pour une durée d'un an à compter du 28 février 2015 et une redevance trimestrielle forfaitaire de 26,49 € HT plus un coût à la copie.

N°11-2015 : Signature d'un contrat pour la vérification des équipements scéniques de l'Espace Clair de Lune d'un montant de 417,60 € TTC avec APAVE Nord-Ouest de Laval pour une intervention unique.

N°12-2015 : Passation d'une convention avec Les amis de la Bibliothèque départementale de la Mayenne pour l'emprunt d'une exposition par la médiathèque pour une durée de 4 ans et un montant de 64 €.

N°13-2015 : Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la « compagnie Oh ! » de La Chapelle au Riboul pour une représentation le 30 juin 2015 à Ernée pour un montant de 531.20 €.

N°14-2015 : Passation d'une convention d'occupation à intervenir à titre gratuit avec l'association Familles Rurales pour un local communal sis 43 place Renault Morlière afin d'y effectuer des activités de peinture à compter du 23 février 2015.

N°15-2015 : Passation d'une convention d'occupation à intervenir à titre gratuit avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Mayenne pour un local communal sis 37 boulevard Duvivier à destination du RASED à compter du 1^{er} mars 2015.

N°16-2015 : Passation d'une convention d'occupation à intervenir à titre gratuit avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Mayenne pour un local communal sis 3 avenue de la Libération à destination du Centre Médico Scolaire à compter du 1^{er} mars 2015.

N°17-2015 : Passation d'un contrat d'entretien avec la société AIR+NET OUEST de Vitré (75) pour le nettoyage et le dégraissage du système d'extraction des cuisines pour une durée d'un an reconductible et un tarif de 309 € HT par an.

N°18-2015 : Passation d'une convention d'occupation à intervenir à titre gratuit avec le SDIS de la Mayenne pour un bâtiment communal sis rue de l'Hôpital à compter du 20 mars 2015.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Suite au diagnostic accessibilité de l'Hôtel de Ville, le Conseil municipal a donné son accord pour diligenter en 2013 une étude de faisabilité afin de rendre accessibles les bureaux et salles de la mairie ouverts au public.

Monsieur Gérard HUARD, Adjoint, explique que cette mission a été confiée à la SARL Anthony MORIN pour définir le parti aménagement et architectural de cette opération tout en préservant le caractère patrimonial de l'hôtel de Ville. Le projet vise à installer en priorité un ascenseur desservant les parties « tout public ».

Le Conseil municipal **approuve** l'étude de faisabilité telle que présentée valant avant-projet sommaire et **autorise** Monsieur le Maire à lancer un appel à maîtrise d'œuvre.

CONTENTIEUX LIE AUX PROBLEMES D'INFILTRATION D'EAU A L'ESPACE CLAIR DE LUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des suites des opérations judiciaires concernant le problème d'infiltrations d'eau rencontré à l'Espace Clair de Lune. Monsieur Bousquet, Expert judiciaire, a déposé son rapport d'expertise le 23 juin 2014.

Afin d'obtenir l'homologation du rapport pour mettre en œuvre les réparations nécessaires à remédier aux désordres, une procédure au fond et en référé provision a été introduite devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Le Conseil municipal **prend acte** des conclusions du rapport d'expertise judiciaire déposé par Monsieur Bousquet et **donne mandat** à Monsieur Le Maire pour ester en justice aux fins d'obtenir l'homologation du rapport de Monsieur Bousquet et la condamnation des entreprises responsables au paiement du coût des travaux de réfection et des indemnités au titre du trouble de jouissance. Il **désigne** par ailleurs Maître Frédérique Salliou, avocat, pour porter ce dossier devant la juridiction administrative de Nantes tant en référé qu'au fond et défendre les intérêts de la Commune.

EDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

FOURNITURE DE REPAS SCOLAIRES A LA COMMUNE DE LA PELLERINE

Suite à la demande de M. le Maire de La Pellerine, le Conseil municipal a **approuvé** la fourniture de repas pour les écoles de La Pellerine, et **autorisé** M. le Maire à signer la convention de prestation à intervenir pour la période du 2 février au 10 avril 2015, avec une possibilité de prolongation.

SORTIES PÉDAGOGIQUES ET VOYAGES SCOLAIRES – ANNEE 2015

Madame MERZOUK rappelle que le Conseil municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques

Sur l'avis favorable de la Commission Education, le Conseil Municipal **décide** de reconduire ce dispositif et de porter pour 2015 de 3,57 € à 3,59 € par élève la participation forfaitaire pour chaque prestation attribuée à cet effet.

POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES

TRANSFERT DE VEHICULES ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Dans un souci de meilleure utilisation des véhicules, le CCAS sollicite un transfert du véhicule Renault Kangoo à la Commune d'Ernée en échange du véhicule Renault Clio 4 portes à compter du 1^{er} avril 2015. Par ailleurs, afin de se couvrir en assurance et responsabilité, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de partenariat dans le cadre de la mise à disposition réciproque de véhicules entre le CCAS et la commune.

Le Conseil municipal **approuve** la cession des véhicules à titre gratuit et la convention de partenariat à intervenir avec le CCAS (Foyer Résidence) pour mise à disposition réciproque de véhicules à compter du 1^{er} avril 2015 pour une durée de 3 ans.

GESTION DE PERSONNEL

RECRUTEMENT D'UN AGENT GESTIONNAIRE DE LA ZONE DE LOISIRS DES BIZEULS

Afin de palier le départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien du site de la zone de loisirs des Bizeuls, le Conseil municipal **décide** de recruter un agent à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

AFFAIRES FINANCIERES

FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX ET ABATTEMENTS

Le Conseil municipal reconduit à compter de 2015 les abattements et exonérations en vigueur et les taux de fiscalité locale pour 2015, lesquels s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.46%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.23%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.85%

PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015. Elaboré en commissions et conformément au débat d'orientation budgétaire, ce budget a été établi comme suit :

- **sans augmentation des taux des impôts communaux** (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie)
- **maitrise des dépenses de fonctionnement** en intégrant de nouvelles charges de fonctionnement (gestion de la nouvelle salle de sports sur une année pleine, augmentation statutaire des charges salariales et des frais de formation)
- **maintien d'un niveau d'autofinancement** comparable aux années précédentes pour financer les investissements malgré une baisse conséquente de la DGF ainsi qu'une diminution de l'allocation de compensation versée par la Communauté de Communes suite à la mise en place d'un nouveau service (instruction du droit des sols)
- avec comme mesure prudentielle le **maintien d'une réserve** de 307 634.15 € en fonctionnement et de 111 345.01 € en investissement au titre des dépenses imprévues
- **mener un programme pluriannuel de travaux d'investissement sans recours à l'emprunt** afin de ne pas augmenter les charges financières

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal à l'Unanimité:

* **autorise** le Maire à affecter au budget primitif 2015 les résultats comptables provisoires de fonctionnement 2014 comme suit :

	Fonctionnement 2015	Investissement 2015
Budget Général	+ 821 402.76 €	+ 827 764.45 €
Budget Développement Local	- 35 269.63 €	

* **décide de reconduire pour 2015 les mêmes taux d'imposition qu'en 2014** ce qui représentera un montant de ressources fiscales attendu 2015 de **2 806 818 €** lequel se répartit comme suit :

	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2014	Taux 2015	Produit 2015 prévisionnel
Taxe d'habitation	4 995 000	17,46%	17,46%	872 127
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 458 000	33,23%	33,23%	1 813 693
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	263 900	45,85%	45,85%	120 998

* **autorise** la création d'un budget annexe pour le lotissement de la Guinefolle et **adopte à l'Unanimité** le Budget Primitif 2015 lequel s'équilibre comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement **	Votes
Budget Général	8 383 806.35 €	4 901 973.51 €	UNANIMITE
Budget Développement Local	1 022 981,00 €	865 999.37 € en dépenses 992 897.50 € en recettes	UNANIMITE
Budget La Guinefolle	662 500,00 €	662 500,00 €	UNANIMITE

** y compris restes à réaliser 2014

Ce budget **fixe** par ailleurs :

- à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2015
- à 152 555,80 € la subvention annuelle versée à l'OGEC (contrat d'association) pour le fonctionnement de l'école St Vincent de Paul et porte à 1,44 €/repas au 1^{er} janvier 2015 la participation de la commune au service de la cantine de l'école St Vincent de Paul.

Les principaux travaux 2015 programmés au budget sont les suivants :

Budget général

- poursuite de la mise en œuvre du suivi-animation de la ZPPAUP et du programme d'aides pour les particuliers et les devantures
- rénovation des réseaux d'eaux avenue de la Libération
- voirie urbaine : 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement de l'Avenue de Gaulle et mise en œuvre d'un programme de rénovation de la voirie dans divers quartiers, viabilisation des terrains des logements adaptés, voie de desserte rue de la Guinefolle
- voirie rurale : poursuite du programme de rénovation de la voirie communale
- Poursuite du programme pluriannuel d'éclairage public : 1^{ère} tranche de travaux lotissement de Roger, ruelle aux Chats
- grosses interventions sur bâtiments communaux : groupe scolaire (travaux de toiture 6^{ème} tranche), aménagement de l'atelier municipal (ex Lebourdais), ex cantine-garderie Bd Duvivier (remplacements des menuiseries)...
- équipements sportifs et péri-scolaires : installation de nouveaux jeux publics aux Bizeuls, aménagement et équipements de la salle de gym, du terrain de pétanque et de la salle de tennis de table.
- équipements pour les services municipaux: acquisition de véhicules, matériel de restauration scolaire, matériel espaces verts
- Gestion des déchets : création d'un nouveau point de collecte ordures ménagères et de tri sélectif et installation de bornes sélectives
- des provisions ont été prévues pour les contournements Nord et Sud et le Pôle santé

Zones d'Activités –Interventions Industrielles

Par ailleurs, au titre du Développement Local, le budget prévoit notamment en 2015 :

- l'achèvement de la viabilisation de la ZA du Fay

Lotissement de la Guinefolle

- démarrage des travaux pour la création d'un nouveau lotissement communal

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité d'admettre en non-valeur** des dettes de centre aéré d'août 2010 à juin 2011 pour un montant total de 131.44 € ainsi que des dettes de cantine-garderie et de centre aéré d'avril 2013 à avril 2014 pour un montant de 626.55 €.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Annick GUILLAUME

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.



Le Maire

Gérard LEMONNIER